



# RENFORCER LE SUIVI DE LA SANTÉ DES SALARIÉS ET LES MESURES DE PRÉVENTION

Les apports de la loi santé au travail du 2 août 2021

Nouveau



• INTER • INTRA • SUR-MESURE

## PROGRAMME

### Le SPST

- Missions générales
- Encadrement des délégations
  - visites médicales
  - autres missions
  - examen à la demande du salarié
  - rendez-vous de liaison
- Missions de l'infirmier(e) en santé au travail
- Rapport annuel
- Télésanté au travail
- Prévention des risques des travailleurs temporaires ou d'entreprises extérieures
- Evolution du dossier médical santé au travail

### Evolution du suivi médical des salariés

- Importance de la coordination et de la collaboration entre le service RH et le SPST
- Les visites médicales post-exposition et post-professionnelles
- La visite de mi-carrière
- Ajustements apportés aux visites de reprise et de pré-reprise
- Organisation du rendez-vous de liaison

### Mesures spécifiques de prévention de la désinsertion professionnelle

- La cellule de prévention de la désinsertion professionnelle
- Modalités de l'essai encadré
- Mise en oeuvre de la convention de rééducation professionnelle
- Ouverture du projet de transition professionnelle aux salariés longuement absents
- Liens avec les caisses d'assurance maladie

### DATES

- 05 octobre 2023
- \*16 février 2024
- 05 avril 2024
- 13 juin 2024
- 27 novembre 2024

### ESPACE DE FORMATION

- Paris-Montparnasse
- \*Distanciel

DURÉE  
1 jour

1210€ ht  
repas inclus

RÉF. SSMP

Référent santé  
au travail

## OBJECTIF

Connaître les mesures mises en place par la loi Santé au travail et ses décrets d'application

## COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

- Connaître l'évolution des missions des SPST
- Connaître les nouvelles mesures de suivi de la santé au travail
- S'approprier les nouveaux dispositifs de prévention de la désinsertion professionnelle
- Intégrer et faciliter les interactions et la collaboration entre le SPST et les services RH

## PUBLIC CONCERNÉ

- Infirmier(e) du travail
- Médecin du travail
- Service RH
- Préventeur

Décret du 27 décembre 2022

CETTE FORMATION FAIT PARTIE  
DU PARCOURS SPÉCIFIQUE DE 240H  
DES INFIRMIER(E)S EN SANTÉ AU TRAVAIL



## INSCRIPTION EN LIGNE

Inscrivez vos collaborateurs à cette formation directement depuis ce document PDF





Formation animée par :  
**CAROLINE  
MOYAT AYCOBERRY**

- Sophrologue, relaxologue
- Consultante en RPS, QVCT et techniques de médiation  
Formatrice certifiée
- Juriste en droit du travail

«A travers cette formation, je vous propose d'explorer la Loi santé au travail qui vient renforcer la prévention des risques professionnels et l'inscrit dans le dialogue social»

Caroline MOYAT AYCOBERRY

Pré-requis : Aucun

## LES + DE VOTRE FORMATION



### VOTRE SUIVI PEDAGOGIQUE

Votre conseillère pédagogique vous aide à définir votre projet, vous accompagne dans votre démarche, assure le suivi des questions et le lien avec le formateur. Suite à la formation, vous avez accès à la validation de vos acquis en ligne.



### VOTRE CONSULTANTE

Votre consultante vous propose un style d'animation résolument tourné vers l'échange. Elle offre un temps de réflexion active et apporte des exemples concrets facilitant la compréhension des divers points de la loi santé au travail du 02 août 2021.



### VOTRE ESPACE STAGIAIRE EN LIGNE

Vous bénéficiez d'un espace stagiaire en ligne qui vous permet de retrouver l'ensemble de vos documents administratifs (convocation, attestation de stage) ainsi que les différentes ressources associées à votre stage. Votre espace stagiaire en ligne vous permet également de poser toutes vos questions ou de laisser vos commentaires. Il est accessible **15 jours** avant la date de début de votre stage.

### Connexion

Connectez-vous à votre espace personnel

Email

Mot de passe

Valider

Cliquez pour vous connecter :

- Recevez vos convocations et attestations
- Consultez des ressources complémentaires
- Posez vos questions
- Suivez l'actualité C3S
- Accédez à la plateforme E-learning C3S



## HORAIRES

Le premier jour de formation commence à 9h30, les jours suivants à 9h00.  
Les formations se terminent à 17h10.



## ACCESSIBILITÉ

Les salles de formation, basées au Mans et à Paris, sont toutes les 2 accessibles par les transports en commun (train, bus, métro pour Paris du fait de la proximité avec la gare Montparnasse et bus et tramway pour Le Mans).

Pour les stagiaires utilisant une voiture, il y a possibilité de stationner dans des parkings situés à proximité de chacun des sites.

Un accès pour personne à mobilité réduite est prévue dans chaque établissement. Un ascenseur permet d'accéder à nos salles de formation parisiennes situées au 1er étage du bâtiment. Un accès s'effectue de plain pied pour les salles de formation du Mans.



## PLANS D'ACCES

**3 rue Vandamme  
75014 PARIS-MONTPARNASSE**



**38 rue Arnold Dolmetsch  
72000 LE MANS**



**Votre contact**  
Anne-Françoise ALLAIN  
02 43 23 09 23 - [formation@c3s.fr](mailto:formation@c3s.fr)

[www.c3s.fr](http://www.c3s.fr)